

A remplir par l'établissement de formation

5 Vérification du dossier

- 5.1 Le demandeur a moins de 18 ans révolus. La division médecine du travail de la Suva a reconnu le demandeur apte à la conduite d'une grue (voir point 4.1).
- 5.2 Pour tous les autres demandeurs (voir point 4.2): le dossier de demande est conforme aux exigences de l'art. 9 al. 1 de l'ordonnance sur les grues.

6 Permis d'élève grutier pour la période de sélection (facultatif)

6.1 Nous confirmons que le demandeur effectue cette demande de permis pour la période de sélection pour la première fois.

6.2 Date et timbre de l'établissement de formation: . . _____

7 Permis d'élève grutier pour la période de travaux pratiques

7.1 Cours de base suivi: . . _____

7.2 Date et timbre de l'établissement de formation: . . _____

8 Prolongation du permis d'élève grutier pour la période de travaux pratiques

8.1 Motif de prolongation Maladie Accident Maternité Service militaire e ou civil, protection civile

8.2 Durée (mois): Jusqu'à (date): . . _____

8.3 Date, timbre et signature du centre de formation: . . _____

8.4 Prolongation après le 1^{er} examen; date de passage: . . _____

8.5 Date, timbre et signature du centre de formation: . . _____

8.6 Prolongation après le 2^e examen; date de passage: . . _____

8.7 Date, timbre et signature du centre de formation: . . _____

9 Demande de permis de grutier (selon l'art. 10 de l'ordonnance sur les grues)

9.1 Catégorie du permis A B

9.2 Examen réussi le: . . _____

9.3 Nom de l'expert: _____

9.4 Le demandeur a 18 ans révolus.

9.5 Le certificat relatif à l'aptitude physique requise est joint à la présente demande.

9.6 Le permis d'élève grutier a été retiré.

9.7 Date, timbre et signature du centre de formation: . . _____

Référence

88226.f

Edition: mars 2012